

Fondation Fonds d'indemnisation
des victimes de l'amiante

Stiftung Entschädigungsfonds für Asbestopfer



Fondazione Fondo per le
vittime dell'amianto

Foundation compensation fund for asbestos victims

LA FONDATION FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES DE L'AMIANTE

Aide pour les victimes de l'amiante et leurs proches

Quelque 120 personnes par an déclarent un mésothéliome, une tumeur maligne de la plèvre ou du péritoine, pour avoir respiré, il y a longtemps, une quantité nocive de fibres d'amiante.

La fondation Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (EFA) a été créée le 28 mars 2017.

Le conseil de fondation comprend des représentants des associations et des entreprises qui financent le fonds ainsi que des représentants des victimes de l'amiante et des syndicats.

La fondation Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante est une initiative privée d'associations et d'entreprises. Son financement se fait sur une base bénévole.

OBJECTIFS

La fondation EFA s'est donné pour objectif d'offrir une aide rapide, équitable et non bureaucratique aux victimes et à leurs proches, que la maladie ait été reconnue comme maladie professionnelle ou non.

PRESTATIONS

Care-Service

En collaboration avec LUNGE ZÜRICH, la fondation EFA propose un Care-Service gratuit en Suisse alémanique.

Dans ce cadre, un personnel spécialement formé soutient les victimes et leurs proches de manière individuelle et compétente – en tenant compte de leur environnement social et culturel – pour les questions en relation avec une maladie liée à l'amiante.

D'autres projets développés avec des ligues pulmonaires en Suisse alémanique, en Suisse romande et au Tessin doivent suivre.

Toutes les offres sont financées par le fonds.

Soutien financier

Les personnes ou les proches de personnes qui, à partir de 2006, ont déclaré un mésothéliome lié à une exposition à l'amiante survenue en Suisse peuvent solliciter un soutien financier de la fondation EFA.

Le montant du soutien est basé sur les prestations de l'assurance-accidents obligatoire (LAA) aux patients avec une maladie professionnelle reconnue comme telle et liée à l'amiante.

CONTACT

Adresse

Fondation Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante EFA
c/o Union syndicale suisse
Monbijoustrasse 61
3007 Berne

T 041 418 89 79
info@stiftung-efa.ch

fondation-efa.ch